



Fédération Française  
**EPGV**  
COMITÉ RÉGIONAL  
CORSE



# PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATIONS



COMITÉ RÉGIONAL  
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET  
DE GYMNASTIQUE  
VOLONTAIRE DE CORSE

## 2025 – 2026



**Qualiopi**  
processus certifié   
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

# Contactez-nous !



## COMITÉ RÉGIONAL CORSE

Adresse postale :

450 Route de Borgo Village  
20290 BORG0

**04.95.58.61.27**

[coregepgvcorse@gmail.com](mailto:coregepgvcorse@gmail.com)

[www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr)

## DIRECTEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION & RÉFÉRENT HANDICAP

**Matthieu ROBERT, CONSEILLER RÉFÉRENT TERRITORIAL**  
[matthieu.robert@comite-epgv.fr](mailto:matthieu.robert@comite-epgv.fr)

## ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DE L'ORGANISME DE FORMATION

**Sophie GRAZIANI, Assistante formation et secrétaire**  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00  
04.95.58.61.27  
[coregepgvcorse@gmail.com](mailto:coregepgvcorse@gmail.com)



# SOMMAIRE



**P.6 COMMENT S'INSCRIRE ?**

**P.8 COMMENT FINANCER SA FORMATION ?**

## **CYCLE PERFECTIONNEMENT ET SPÉCIALISATION**

---

**P.10 MODULE COMMUN APA**

*Initiez-vous aux bases de l'APA pour mieux accompagner les publics à besoins spécifiques*

**P.14 PROGRAMME GYM APRÈS CANCER**

*Approfondir les connaissances de cette pathologie afin de pouvoir animer et accompagner les pratiquants vers un mieux-être global que ce soit pendant ou après le traitement*

**P.17 PILATES INTERMÉDIAIRE**

*Enrichissez vos connaissances du Pilates pour proposer des séances adaptées à un niveau plus exigeant*

**P.21 BIEN VIEILLIR**

*Des activités Bien Vieillir pour favoriser l'autonomie, la prévention des chutes et la qualité de vie des seniors*

**P.26 ANIMATEUR 2.0**

*Appropriation des recommandations et de l'écosystème Sport-Santé*

## **DIVERS**

---

**P.31 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

**P.34 LE COREG EPGV DE CORSE**





# Comment s'inscrire en formation ?

Le catalogue des formations régionales proposé par le **Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire de Corse** va vous permettre de trouver une formation adaptée à vos envies et vos besoins.

**Ces formations sont l'occasion de renforcer les compétences de l'animateur** pour enrichir et diversifier la séance de gymnastique volontaire. Outre le fait que de nouvelles pratiques vont permettre de dynamiser le club, les formations fidélisent nos licenciés toujours soucieux de nouveautés, d'innovations et de découvertes.

**Plusieurs formations sont également proposées aux dirigeants bénévoles des associations EPGV** afin de leur permettre d'acquérir, d'approfondir des connaissances, des savoir-faire dans différents domaines de la vie associative (gouvernance, gestion financière, gestion des ressources humaines...).

**1** → **Positionnement :** En allant sur le site internet du COREG EPGV de Corse : [www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr) dans la rubrique FORMATION : choisir la formation qui m'intéresse et s'inscrire directement en ligne.

➤ Je m'inscris

**2** → **Besoin de plus d'informations :** Vous souhaitez obtenir plus d'informations, posez-nous vos questions ou prenez un rendez-vous téléphonique avec le CRT, en allant sur le site internet du COREG EPGV de Corse : [www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr) dans la rubrique FORMATION : choisir la formation qui m'intéresse et cliquez sur :

➤ Besoin d'infos

**3** → **Après votre inscription en ligne :** Vous recevrez votre dossier d'inscription par Email contenant le devis de formation, le contrat ou la convention de formation ainsi que le plan individuel de formation.

Seuls les dossiers complets seront acceptés. Ils seront enregistrés par ordre d'arrivée en fonction du nombre limité de places.

**4** → **Pour les personnes avec prise en charge AFDAS :** Le dossier d'inscription sera adressé par Email aux dirigeants de l'association (copie au stagiaire) pour saisir la demande d'aide financière en ligne. En cas de difficultés pour la saisie de prise en charge professionnelle sur votre espace AFDAS, votre Comité régional EPGV de Corse et à votre service pour vous aider dans votre démarche.




Seuls les dossiers complets (Voir Conditions Générales de Vente p. ) seront acceptés, ils seront traités et enregistrés par ordre d'arrivée !



# Bulletin d'inscription Formation Régionale EPGV Corse

Bulletin téléchargeable sur [www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr)

À retourner au COREG EPGV de Corse :  
450 route de Borgo village – 20290 – BORG  
Ou par mail à : [coregepgvcorse@gmail.com](mailto:coregepgvcorse@gmail.com)

 Date limite d'inscription :  
15 jours avant le début de la formation

## INFORMATIONS PERSONNELLES DU STAGIAIRE

Nom de naissance : ..... Nom marital (si applicable) : .....

Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Fonction du signataire: .....

Intitulé de la formation : ..... Coût de la formation : .....

Numéro de licence EPGV : .....

## EMPLOYEUR / STRUCTURE

Nom ou raison sociale : .....

Numéro SIRET : .....

Nom et fonction du signataire : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

## SITUATION DU STAGIAIRE

Êtes-vous en situation de handicap ?  Oui  Non

Si oui, besoins spécifiques : .....

Référent handicap : Matthieu Robert – [matthieu.robert@comite-epgv.fr](mailto:matthieu.robert@comite-epgv.fr)

Avez-vous déjà suivi une formation EPGV ?  Oui  Non

## PRISE EN CHARGE & FACTURATION

Avez-vous fait une demande de financement OPCO ?  Oui  Non

En cas de refus OPCO, la facture devra être établie à :

L'employeur  Le stagiaire  Autre (préciser) : .....

En validant l'inscription, je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et des Conditions générales de Vente.

Signature de votre employeur

Signature Stagiaire

Important

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception du document entièrement complété et validé par les deux signataires

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations de formations énoncées sur notre site internet [www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr). Les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au COREG EPGV de Corse, sauf avis contraire de votre part. Vous disposez d'un droit d'accès à ces données comme le stipule la loi du 06 janvier 1978 dite loi « informatique et liberté »



# Comment financer sa formation ?

## LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES : Fillières Fédérales, Formations Continues

### ACTION INDIVIDUELLE : L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OPCO)

Vous pouvez faire une demande de prise en charge via un Opérateur de Compétences (OPCO) (exemple : AFDAS) par l'intermédiaire de votre employeur. Celui-ci devra saisir un dossier sur le portail dédié du club sur le site de l'AFDAS ([www.afdas.com](http://www.afdas.com)). La demande doit être faite le plus tôt possible avant le début de votre formation. Une prise en charge des frais annexes peut également être envisagée

### Comment créer un compte AFDAS et demander le financement d'une formation

Voici les étapes pratiques à suivre :

Étape	Action
<b>1. Vérifier l'affiliation / adhésion du club à l'AFDAS</b>	<p>Le club doit s'assurer qu'il est adhérent à l'AFDAS. Si ce n'est pas le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aller sur le site AFDAS → "Adhérer à l'Afdas". <a href="#">Afdas</a></li><li>• Fournir le SIRET et le numéro IDCC de la convention collective du sport.</li><li>• Remplir le formulaire d'adhésion.</li><li>• Recevoir un mail de confirmation avec les identifiants MyA.</li></ul>
<b>2. Se connecter à l'espace adhérent MyA</b>	<p>Une fois adhérent, le club se connecte à <b>MyA</b> via le portail AFDAS. <a href="#">Afdas+1</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous aurez un identifiant / mot de passe.</li><li>• Si souci de login, utiliser la fonction "mot de passe oublié".</li></ul>
<b>3. Préparer les pièces nécessaires</b>	<p>Pour déposer une demande de prise en charge, il faudra rassembler :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le devis de la formation (coût, durée, dates, formateur)</li><li>• Le programme détaillé de la formation</li><li>• Le RIB du club</li><li>• Pour les salariés : contrat de travail, bulletin de salaire</li><li>• Attestation d'employeur si nécessaire</li><li>• Autres justificatifs selon dispositif (ex. attestation du statut).</li></ul>
<b>4. Effectuer la demande de prise en charge</b>	<p>Dans MyA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aller dans la rubrique "Financer / Mes demandes de financement" ou équivalent. <a href="#">Afdas</a></li><li>• Créer une nouvelle demande en précisant : titre de la formation, dates, coût pédagogique, support si applicable, frais annexes (si pris en charge), nom de l'organisme de formation.</li><li>• Saisir le montant du financement demandé.</li><li>• Joindre toutes les pièces préparées.</li></ul>
<b>5. Suivre le dossier et respecter les délais</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Envoyer la demande <b>au moins 15 jours avant le début</b> de la formation (voire plus selon AFDAS / la branche).</li><li>• Sur MyA, suivre l'état de la demande (en cours,</li></ul>

- complément d'informations demandé, accepté ou refusé).
- En cas de refus, regarder les motifs et compléter si nécessaire.
  - Après acceptation, procéder à l'inscription et à la participation.
  - À la fin de la formation, obtenir et conserver attestation de présence / certificat, remplir enquête satisfaction.

## LES AIDES À LA FORMATION COREG

En cas de refus de prise en charge via un organisme financeur (Exemple : France Travail, OPCO...) et dans le cadre d'un accompagnement de votre projet professionnel, le COREG peut vous aider dans le financement de votre formation si vous êtes animateur sportif EPGV en région Corse, sous certaines conditions.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE : Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif

### LE CPF

Le **Compte Personnel de Formation** vous permet, selon votre branche professionnelle, de solliciter la prise en charge des frais de formation (et frais annexes) d'un diplôme ou titre répertorié au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) tel que le CQP Animateur de Loisir Sportif.

### LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Appelé également **CPF de transition**, c'est un congé permettant au salarié de s'absenter de son poste pour suivre une formation afin de développer ses compétences. La formation peut ne pas avoir de rapport avec le poste occupé. Pour bénéficier d'un projet de transition professionnelle, le salarié doit justifier d'une ancienneté d'au moins vingt-quatre mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, dont douze mois dans l'entreprise, qu'elle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs.

### L'AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION

Les demandeurs d'emploi vont pouvoir demander un financement pour une formation à condition que celle-ci les aide à retrouver un emploi ou à avancer dans leur transition professionnelle. La formation doit donc être en adéquation avec votre parcours professionnel. Pour les formations certifiantes ou diplômantes, le financement peut-être un mix de CPF et de France Travail. Dans tous les cas, les demandes de financement pour les demandeurs d'emploi passent par France Travail.

# Cycle perfectionnement et spécialisation



## Formation Professionnelle continue des animateurs – Module Commun APA

« Initiez-vous aux bases de l'APA pour mieux accompagner les publics à besoins spécifiques »

- ⇒ **TAUX DE SATISFACTION** : ★★★★★ – 5/5 – 4 avis (2021)
- ⇒ **RÉUSSITE** : 100%
- ⇒ **MODALITÉS DE FORMATION** : Présentiel + préformation en visio conférence + certification en centre. [Financement possible via AFDAS/OPCO.](#)



## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Cette formation présente les fondements de l'Activité Physique Adaptée (APA) dans le cadre du Sport-Santé. Elle vise à donner aux animateurs les compétences nécessaires pour concevoir, adapter et conduire des séances sécurisées pour des publics présentant des pathologies stabilisées et légères, nécessitant une prise en charge adaptée.



## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Animateurs titulaires du CQP ALS AGEE ou du BPJEPS souhaitant se spécialiser sur des publics à besoins spécifiques (APA).



## PRÉREQUIS

- ⇒ Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niv1).
- ⇒ Être titulaire de la formation « Culture fédérale ».
- ⇒ Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS).
- ⇒ Posséder une expérience ou un projet professionnel dans le domaine de l'activité physique adaptée.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⇒ Acquérir les connaissances fondamentales liées aux maladies chroniques.
- ⇒ Connaître les principales caractéristiques des personnes concernées.
- ⇒ S'approprier les caractéristiques de l'activité physique adaptée et les connaissances théoriques qui y sont rattachées.
- ⇒ Concevoir et animer des séances d'activités physiques adaptées aux spécificités des pratiquants souffrant d'une maladie chronique.
- ⇒ S'approprier le contexte de mise en œuvre de séances issues du PACK SPORT-SANTÉ.
- ⇒ S'approprier l'outil de recueil et d'analyse en ligne I-Programmes EPGV.

## DATES, LIEUX ET VOLUME HORAIRE

Temps de formation	Dates	Lieux de formation	Volume horaire
Préformation (Visioconférence)	16 décembre 2025	En ligne (Teams)	1h30
Formation en centre (Présentiel)	19, 20, 21 janvier 2026	Afa	25h30
Certification en centre (Présentiel)	22 janvier	Afa	1h
<b>Volume horaire Total</b>	-	-	<b>28 H</b>

## AVANT LA FORMATION

Vérification des diplômes et entretien préalable avec le formateur référent pour valider l'adéquation du parcours.

## CONTENU DE LA FORMATION

- ⇒ Des données sur les maladies chroniques les plus développées en France.
- ⇒ Les principales caractéristiques des personnes souffrant de ces maladies chroniques et les incidences afférentes sur leur qualité de vie.
- ⇒ Les recommandations appliquées aux activités physiques et sportives : contre-indications médicales, risques physiques, approches psychologiques...
- ⇒ Les différentes étapes d'une démarche adaptée en matière d'activité physique au regard des personnes souffrant d'une maladie chronique.
- ⇒ Les compétences mobilisables pour favoriser le suivi des apports des activités physiques proposées aux pratiquants.
- ⇒ La présentation des caractéristiques du PACK SPORT-SANTÉ.
- ⇒ Des exemples de séances adaptées aux publics.
- ⇒ I-Programme EPGV : Recueillir les données de terrain (questionnaire/tests) et faciliter l'accompagnement individuel de chaque participant.

## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Méthodes : Apports théoriques, mises en situation, travaux en sous-groupes, études de cas.
- ⇒ Moyens techniques : Salle équipée, matériel sportif adapté, supports numériques.
- ⇒ Ressources : Documents pédagogiques, grilles d'observation, fiches pratiques.

## LES OUTILS

Diaporama contenus théoriques, Supports de communication, Logiciel d'évaluation et de suivi, Manuel de formation.

## ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Adaptations possibles (Supports adaptés, aménagements horaires...). **Référent handicap** : Matthieu ROBERT – [matthieu.robert@comite-epgv.fr](mailto:matthieu.robert@comite-epgv.fr).

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription jusqu'au **30 Novembre 2025**. Confirmation envoyée sous 7 jours ouvrés. Délai d'accès : Inscription validée à réception du dossier complet.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 3 – Maximum 15 stagiaires.

## DIRECTEUR DE FORMATION

Sylvie MONTEGUT – Directrice de formation

## FORMATEUR(S) ET INTERVENANT(S)

Matthieu ROBERT – CRT de Corse / Jean-Pierre ALFONSI – Médecin du COREG Corse

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- ⇒ Feuilles de présence
- ⇒ Fiche d'émargement
- ⇒ Formulaires d'évaluation de la formation
- ⇒ Évaluation formative :
  - Quiz / questionnaires
  - Situations interactives (auto-évaluation)
  - Étude de cas / Proposition de séance adaptées
- ⇒ **Épreuves d'évaluation** :
- ⇒ Pour y accéder :
  - Avoir suivi intégralement la formation
- ⇒ Présentation d'un projet d'animation auprès d'une ou plusieurs personnes atteintes d'une ALD

- ⇒ Épreuve de connaissances sous forme d'un QCM
- ⇒ Présentation d'un plan de secours

## **DIPLÔME / CERTIFICAT REMIS**

Attestation de suivi + Certificat fédérale Module Commun APA

## **EN FIN DE FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation de la formation vous sera adressé via un questionnaire Forms. L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation via des quizz, des mises en situation et le dossier de soutenance.

## **POINTS FORTS**

- ⇒ Certification reconnue à l'arrêté du 12 juin 2025 dans le cadre du sport par prescription médicale
- ⇒ Cette formation permettra aux animateurs de proposer des activités physiques et sportives adaptées aux besoins des personnes atteintes d'Affection de Longue Durée
- ⇒ Une formation personnalisée en lien avec votre projet professionnel
- ⇒ Le travail avec les partenaires et les réseaux
- ⇒ Réflexion sur la séance Gymnastique Volontaire et le Pack Sport Santé adapté à ces publics

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Nous vous conseillons de suivre la formation « Gym'Après Cancer » et « Diabète et Surpoids » pour mieux encadrer ces publics spécifiques.

## **BÉNÉFICE MÉTIER**

Un contenu pertinent pour les animateurs souhaitant renforcer leurs compétences afin de pouvoir encadrer un public spécifique atteint d'AKD avec toute la diversité que représente la liste de ces ALD.



### **FRAIS DE FORMATION**

- ⇒ Frais d'inscription : 30,00 €
- ⇒ Support pédagogique : 60,00 €
- ⇒ Frais pédagogique : 774,00 €
- ⇒ Frais de transport : Non pris en charge par l'organisme de formation
- ⇒ Frais annexes (hébergement et restauration) : Non pris en charge par l'organisme de formation



### **FRAIS DE FORMATION**

Les clubs employeurs doivent déposer leur demande de prise en charge auprès de l'AFDAS (OPCO de la branche Sport) via leur espace en ligne, idéalement **un mois avant le début de la formation**. Si le club ne peut pas mobiliser ce financement, l'animateur peut alors utiliser d'autres dispositifs de prise en charge (selon son statut).

Le financement AFDAS peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques, d'inscription et de supports. Pour toute question, rapprochez-vous directement de l'AFDAS ([www.afdas.com](http://www.afdas.com)) ou contactez le COREG pour un accompagnement.

# FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ANIMATEURS



## Programme Gym'Après Cancer

- TAUX DE SATISFACTION : ★★★★★ 4,77/5 – 12 avis (2024)
- RÉUSSITE : 99%
- MODALITÉS DE LA FORMATION : **Présentiel**

Dans un contexte de développement du sport sur ordonnance, la Fédération, au travers de son programme développé en collaboration avec des professionnels de santé, répond totalement à cette nouvelle opportunité. En effet, la formation Gym'Après Cancer permet d'approfondir les connaissances de cette pathologie afin de pouvoir animer et accompagner ces pratiquants vers un mieux-être global que ce soit pendant ou après le traitement.



### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Animateurs souhaitant approfondir leurs connaissances et compétences dans l'encadrement de personnes atteintes d'un cancer.



### LES PRÉREQUIS

- Être titulaire du CQP ALS option AGEE ou JSJO ou être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV et plus dans le champ sportif
- Avoir un projet avec une structure EPGV assurant la constitution d'un groupe de pratiquants dans lequel au moins deux d'entre eux seraient concernés par un cancer et cela dès l'alternance
- Ou bien, encadrer un groupe dans lequel au moins deux pratiquants seraient concernés par un cancer et cela dès l'alternance
- Avoir certifié le « Module Commun APA » (dans le cadre d'une certification complémentaire externe inscrite dans le décret du 30 décembre 2026, une mise à niveau vous sera proposée)
- Les kinésithérapeutes, les psychomotriciens et les licences STAPS mention APAS se verront proposer un temps de sensibilisation préalable à l'entrée en formation
- Être licencié(e) à la FFEPGV



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'approprier le contexte de mise en œuvre d'un programme et/ou de cycles de séances EPGV Gym'Après Cancer spécifiques pour ce public
- Approfondir ses connaissances sur les problématiques liées à l'activité physique et au cancer
- Concevoir et animer des séances pour des personnes atteintes d'un cancer



### DATES, LIEUX ET VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

Temps de formation	Dates	Lieux de formation	Volume horaire
<b>Temps présentiel</b> Programme Gym'Après Cancer	2 au 6 mars 2026	CGFL Dijon	35 h
<b>Retour d'alternance et certification</b>	5 décembre 2025 et 12 juin 2026		

Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, l'apprenant sera amené à réaliser un projet en lien avec le thème de la formation. Mise en situation professionnelle en structure : animation d'un programme (15 heures dont 10 heures de face à face pédagogique).

30

SAISON #2025-2026 > ●●● FFEPGV – 46/48, rue de Lagny 93100 MONTREUIL – meriam.pigeau@ffepgv.fr – 01 41 72 26 28

Renseignements et inscriptions :

- Volume horaire global de la formation : 35 heures
- Volume horaire en présentiel : 28 heures



## AVANT LA FORMATION

### Positionnement :

Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier :

- Ses motivations
- Ses expériences professionnelles et le projet professionnel
- Ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes

L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.



## CONTENUS DE LA FORMATION

- L'organisation d'un programme ou de cycles de séances Gym'Après Cancer (philosophie, partenariats, développement, adaptation au Pack Sport-Santé)
- Les modalités d'encadrement du programme (le Pack Sport-Santé, la séance mixte et les adaptations spécifiques à cette pathologie, tests pré/post)
- Le cancer : définition, traitements, séquelles
- L'activité physique et le cancer (approche technique au regard des préconisations médicales)
- La connaissance du public (approche psychologique et physique)



## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Travaux en sous-groupes
- Étude de cas concrets
- Découverte du milieu professionnel
- Apports théoriques et techniques, supports écrits et numériques
- Mise en situation pédagogique et analyse de pratique
- Diaporama de présentation, documents théoriques
- Outils de communication



## LES OUTILS

- Partage entre apprenants via une équipe Teams
- Diaporamas et contenus théoriques
- Projets
- Se munir d'un ordinateur portable
- Outils santé FFEPGV



## ACCESSIBILITÉ

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations.

**Faites-le nous savoir :** nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.



## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Date limite d'inscription 3 semaines avant le début de la formation
- Bulletin d'inscription à valider par votre employeur et votre Conseiller Technique Régional
- Bulletin d'inscription disponible et téléchargeable sur notre site internet



## NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 participants.



## DIRECTEUR DE LA FORMATION

Émily MARTINEAU – Conseillère Technique Nationale



## FORMATEURS ET/OU INTERVENANTS

Nos formateurs sont tous des professionnels et/ou experts dans leur domaine d'activité.

- Valérie RODIÈRE et Élodie CHACHEREAU (formatrices expertes EPGV) et intervenants experts médical



## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

L'évaluation portera sur :

- Utilisation et adaptation de l'animation et de sa mise en place au regard des contenus de formation dispensés
- Présentation de 2 études de cas et du dossier
- Partage d'expérience

La validation comporte les modalités suivantes :

- Suivre la formation dans son ensemble et avoir effectué sa mise en situation professionnelle
- Nécessité de compléter et remettre le dossier de formation
- Attestation de présence aux temps de formation en centre
- Attestation de présence de l'animateur, contresignée par le Président du CODEP ou du COREG porteur de l'action, justifiant l'animation de 10 séances
- Dossier de certification complété comprenant les deux études de cas
- Émargement
- Questions orales



## DIPLÔME OU CERTIFICAT REMIS

Attestation fédérale Gym Après Cancer.



## EN FIN DE FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation vous sera adressé via un questionnaire Forms.

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation via des quiz, des mises en situation et le dossier de soutenance.



## POINTS FORTS

- Découverte du milieu par immersion de la formation dans un hôpital (qualité des interventions et échanges interactifs avec les professionnels de l'établissement)
- La formation proposée va vous permettre d'apporter un bien-être mental, social et physique à des personnes pouvant souffrir sur ces 3 plans au regard de leur pathologie
- Certification reconnue à l'arrêté du 8 novembre 2018 dans le cadre du sport par prescription médicale
- Les contenus du programme (approche pédagogique)
- La mise en situation professionnelle (les réseaux, la communication, le recrutement, les outils)
- Les études de cas



## POUR ALLER PLUS LOIN

Nous vous conseillons de suivre la formation « Diabète et Surpoids » pour mieux encadrer ce public spécifique. Nous vous conseillons également de vous former aux pratiques en extérieur comme la Marche Nordique Sport-Santé afin de faire profiter à vos pratiquants de tous les bénéfices de la pratique en extérieur.



## BÉNÉFICE MÉTIER

Une meilleure connaissance des différents types de cancer, leurs conséquences et tous les bénéfices que vous pouvez apporter à ce public en termes de qualité de vie, de mieux être et réduction des risques de mortalité et/ou de récidive.



## FRAIS DE FORMATION

- Frais d'inscription : 30 €
- Frais de formation : 1 120 €

Fiche d'inscription téléchargeable sur notre site internet



## FINANCER SA FORMATION

Demande d'actions collectives fédérales.

Si refus, demande de Plan de Développement des Compétences (PDC) par l'employeur. Si refus, prise en charge fédérale (selon les barèmes fédéraux et sur justificatifs du refus de la demande de PDC).



# Cycle perfectionnement et spécialisation



## Formation Professionnelle Continue des animateurs – Pilates Intermédiaire

« Enrichissez vos connaissances du Pilates pour proposer des séances adaptées à un niveau plus exigeant »

- ⇒ **TAUX DE SATISFACTION** : Renseigné à la fin de la formation
- ⇒ **RÉUSSITE** : Renseigné à la fin de la formation
- ⇒ **MODALITÉS DE FORMATION** : Présentiel + Mise en situation en structure (3mois).  
Financement possible via AFDAS/OPCO.



## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Formation destinée à consolider et approfondir la pratique du Pilates. Elle vise à professionnaliser l'animateur dans la conception et l'animation de séances intermédiaires, en assurant sécurité, progressivité et adaptation aux différents publics.

## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Animateurs titulaires du niveau Pilates Fondamental, ou pouvant en justifier, souhaitant évoluer vers un niveau intermédiaire.



## PRÉREQUIS

- ⇒ Être licencié à la FFEPGV.
- ⇒ Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niv1)
- ⇒ Être titulaire de la formation « Culture fédérale »
- ⇒ Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS)
- ⇒ Être titulaire de la certification Pilates Fondamental ou bien pouvoir justifier de certifications externes.
- ⇒ Avoir pratiqué régulièrement les 15 mouvements : Connaissances techniques et maîtrise d'exécution, connaissance du nom, de l'objectif de chaque mouvement et respiration latérale thoracique.
- ⇒ Être en capacité d'enseigner les mouvements du Pilates fondamental.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⇒ Intensifier ses performances physiques et sa maîtrise personnelle en Pilates
- ⇒ Approfondir les 8 principes de la méthode Pilates
- ⇒ Approfondir ses connaissances sur le fonctionnement du « centre »
- ⇒ Connaître les 24 mouvements du Pilates Intermédiaire avec toutes leurs options
- ⇒ Enseigner Pilates Intermédiaire, dans le juste placement du corps, avec les points d'attention, la visualisation adaptée, les options, les objectifs et les bénéfices sur la santé
- ⇒ Reconnaître les défauts des pratiquants, les corriger et savoir proposer les options

- ⇒ Enseigner des enchaînements de mouvements, fluides et logiques sur la respiration, adaptés au niveau des pratiquants
- ⇒ S'approprier les outils de formation (manuel et DVD)
- ⇒ Concevoir des séquences de Pilates Fondamental dans la logique de l'activité

## DATES, LIEUX ET VOLUME HORAIRE

Temps de formation	Dates	Lieux de formation	Volume horaire
Formation en centre (Présentiel)	Du 26 au 29 mai 2026	Afa	21h
Mise en situation en structure (alternance)	3 mois (animation de séquences)	Structure du stagiaire	-
Certification en centre (Présentiel)	Septembre 26 (Date précise à définir)	Afa	7h
<b>Volume horaire Total</b>	-	-	<b>28 H</b>

## AVANT LA FORMATION

Vérification de l'attestation du niveau 1 (positionnement administratif / Pédagogique)

## CONTENU DE LA FORMATION

- ⇒ Apprentissage des autres options intensives sur les 15 mouvements du fondamental
- ⇒ Apprentissage des 9 mouvements de Pilates intermédiaire
- ⇒ Connaissances liées à la pratique des abdominaux (anatomie, hiérarchie, chronologie) pour renforcer le centre en toute sécurité
- ⇒ Travail de mise en pratique et d'enseignement des 24 mouvements de Pilates intermédiaire
- ⇒ Travail de réalisation individuelle et personnelle des 24 mouvements
- ⇒ Construction d'une séquence avec les enchaînements fluides
- ⇒ Utilisation du manuel pour apprendre à enseigner et savoir guider un mouvement (attitude, posture, respiration, ressentis, sécurité, options et objectifs)

## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Alternance d'apport de connaissances et de mise en pratique sur le terrain
- ⇒ Formation centrée sur l'appropriation de techniques en lien avec les compétences d'animateur

## LES OUTILS

---

Manuel d'explication et DVD explicatif pas à pas des différentes techniques.

## ACCESSIBILITÉ

---

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Adaptations possibles (Supports adaptés, aménagements horaires...). **Référent handicap** : Matthieu ROBERT – matthieu.robert@comite-epgv.fr.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

---

Inscription jusqu'au **15 avril 2026**. Confirmation envoyée sous 7 jours ouvrés. Délai d'accès : Inscription validée à réception du dossier complet.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

---

Minimum 3 – Maximum 15 stagiaires.

## DIRECTEUR DE FORMATION

---

Carine LAMBERT – Directrice de formation

## FORMATEUR(S) ET INTERVENANT(S)

---

Carine LAMBERT – Intervenante expert de la technique Tendance

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

---

- ⇒ Feuilles de présence
- ⇒ Fiche d'émargement
- ⇒ Formulaires d'évaluation de la formation
- ⇒ Évaluation formative :
  - Quiz / Questionnaires
  - Mises en situation pratique
  - Animation de séquences
- ⇒ Avoir animé des séquences de Pilates intermédiaire au minimum durant 3 mois ou un cycle de Pilates de 8 séances
- ⇒ **Épreuves d'évaluation** :
  - Épreuve d'animation d'une séquence tirée au sort
  - Épreuve de démonstration technique sur la maîtrise des postures
  - Épreuve de connaissances sous forme d'un QCM

## **DIPLÔME / CERTIFICAT REMIS**

Attestation fédérale Tendance « Pilates Intermédiaire »

## **EN FIN DE FORMATION**

Un questionnaire d'évaluation de la formation vous sera adressé via un questionnaire Forms. Les résultats qualité seront renseignés après la clôture du parcours.

## **POINTS FORTS**

- ⇒ Une formation modulaire pour enrichir ses compétences d'animateur Tendance Wellness orientée Pilates
- ⇒ Un contenu indispensable pour répondre aux demandes des animateurs et des pratiquants souhaitant optimiser leur technique et leurs performances, tout en apprenant à renforcer leur centre en toute sécurité

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Nous vous conseillons de suivre la formation « Pilates femme enceinte »

## **BÉNÉFICE MÉTIER**

Capacité accrue à développer des activités adaptées, sécurisées et à répondre aux prescriptions médicales (sport sur ordonnance).



### **FRAIS DE FORMATION**

- ⇒ Frais d'inscription : 30,00 €
- ⇒ Support pédagogique : 15,00 €
- ⇒ Frais pédagogique : 627,00 €
- ⇒ Frais de transport : Non pris en charge par l'organisme de formation
- ⇒ Frais annexes (hébergement et restauration) : Non pris en charge par l'organisme de formation



### **FRAIS DE FORMATION**

Les clubs employeurs doivent déposer leur demande de prise en charge auprès de l'AFDAS (OPCO de la branche Sport) via leur espace en ligne, idéalement **un mois avant le début de la formation**. Si le club ne peut pas mobiliser ce financement, l'animateur peut alors utiliser d'autres dispositifs de prise en charge (selon son statut). Le financement AFDAS peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques, d'inscription et de supports. Pour toute question, rapprochez-vous directement de l'AFDAS ([www.afdas.com](http://www.afdas.com)) ou contactez le COREG pour un accompagnement.



# Cycle perfectionnement et spécialisation

## Formation Professionnelle Continue des animateurs – Bien Vieillir

«Des activités Bien Vieillir pour favoriser l'autonomie, la prévention des chutes et la qualité de vie des seniors »

- ⇒ **TAUX DE SATISFACTION** : Renseigné à la fin de la formation
- ⇒ **RÉUSSITE** : Renseigné à la fin de la formation
- ⇒ **MODALITÉS DE FORMATION** : Présentiel + Mise en situation (10 séances) + Certification. Financement possible via AFDAS/OPCO.



### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Cette formation permet de renforcer ses connaissances et ses compétences dans l'animation de séances au sein des clubs EPGV et dans l'animation d'ateliers du Bien Vieillir en lien avec les partenaires territoriaux

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Animateurs titulaires du CQP ALS AGEE ou du BPJEPS souhaitant se spécialiser sur des publics à besoins spécifiques (Senior ++).



### PRÉREQUIS

- ⇒ Être licencié à la FFEPGV.
- ⇒ Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niv1)
- ⇒ Être titulaire de la formation « Culture fédérale »
- ⇒ Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS)



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⇒ Connaître l'environnement fédéral et les politiques publiques du vieillissement
- ⇒ S'intégrer dans l'approche systémique du Bien Vieillir
- ⇒ Acquérir des connaissances sur le vieillissement usuel des grandes fonctions
- ⇒ Concevoir, animer et évaluer des séances « Bien Vieillir » et/ou des ateliers de prévention du Bien Vieillir
- ⇒ Savoir adapter la pratique au regard des capacités des pratiquants
- ⇒ Assurer la sécurité des pratiquants

## DATES, LIEUX ET VOLUME HORAIRE

Temps de formation	Dates	Lieux de formation	Volume horaire
Formation en centre (Présentiel)	Du 18 au 20 février 2026	Afa	21h
Mise en situation en structure (alternance)	Animation de 10 séances	Structure du stagiaire	-
Certification en centre (Présentiel)	15 juin 26	Afa	7h
<b>Volume horaire Total</b>	-	-	<b>28 H</b>

## AVANT LA FORMATION

Vérification des diplômes et entretien préalable avec le formateur référent pour valider l'adéquation du parcours.

## CONTENU DE LA FORMATION

- ⇒ Les partenariats territoriaux : Lien inter-régimes, conférence des financeurs, mutuelles...
- ⇒ Les approches multidimensionnelles du Bien Vieillir : L'alimentation, les bienfaits de l'APS, l'éducation à la santé
- ⇒ Les aspects sociodémographiques, notions de vieillissement : Les différentes typologies de seniors (actifs, fragiles, dépendants), niveau d'autonomie fonctionnelle
- ⇒ Le vieillissement des grandes fonctions : cardiovasculaire, pulmonaire, musculaire, cognitive
- ⇒ Les motivations et l'environnement socio-économique
- ⇒ Les démarches pédagogiques pour la construction de séances Bien Vieillir ou d'ateliers du Bien Vieillir (tests, conception, mises en situation, progression, évaluation)
- ⇒ Les constructions de cycles pédagogiques – Individualisation des situations pédagogiques
- ⇒ La programmation au vu des recommandations d'activité physique pour les seniors, des capacités des pratiquants et de leur état de santé – Entrée par les piliers de l'autonomie (cardio, RM, souplesse, HM), intensité, diversité et lien social
- ⇒ Le choix des Activités Physiques et Sportives : Supports, traitement didactique
- ⇒ Les transferts des situations pédagogiques dans la vie quotidienne
- ⇒ Les approches de la spécificité du public
- ⇒ L'aménagement du milieu
- ⇒ Les aspects sécuritaires : Intensité et fréquence de travail, temps de récupération / temps de travail, les charges, les répétitions, précautions, postures, prothèses, appareillages...
- ⇒ Les aspects sécuritaires liés à l'activité

## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

---

- ⇒ Travail individuel et par groupe à l'aide des outils de formation fournis
- ⇒ Alternance d'apports théoriques et pratiques
- ⇒ Mise en situation de vieillissement (problèmes de vue, d'audition, empêchements articulaires...)
- ⇒ Animations pédagogiques auprès d'un public réel

## LES OUTILS

---

Diaporama contenus théoriques Bien Vieillir ; Malette pédagogique Bien Vieillir – 120 fiches pratiques ; Tests de condition physique « Pass'Sport-Santé Senior » (guide pédagogique) ; Fiches séquences d'animation RM, Souplesse, HM, CM, Cardio ; Kit simulateur de vieillissement ; Livret « ma séance GV à la maison » ; Livret d'accompagnement de la Web série (inter-régimes) et tous les documents liés au Bien Vieillir ([www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr) et [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)) ; Supports de communication du Bien Vieillir interne et externe (vidéos, flyers, ...) ; Outil Web Report (inter-régimes) ; I-Programmes EPGV : questionnaires et tests.

## ACCESSIBILITÉ

---

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Adaptations possibles (Supports adaptés, aménagements horaires...). **Référent handicap** : Matthieu ROBERT – [matthieu.robert@comite-epgv.fr](mailto:matthieu.robert@comite-epgv.fr).

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

---

Inscription jusqu'au **15 janvier 2026**. Confirmation envoyée sous 7 jours ouvrés. Délai d'accès : Inscription validée à réception du dossier complet.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

---

Minimum 3 – Maximum 15 stagiaires.

## DIRECTEUR DE FORMATION

---

Sylvie MONTEGUT – Directrice de formation

## FORMATEUR(S) ET INTERVENANT(S)

---

Sylvie MONTEGUT – Intervenante expert « Senior »

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

---

- ⇒ Feuilles de présence
- ⇒ Fiche d'émargement
- ⇒ Formulaires d'évaluation de la formation
- ⇒ Évaluation formative :
  - Quiz / Questionnaires
  - Mises en situation pratique
  - Animation de séquences
- ⇒ Avoir animé un minimum de 10 séances auprès d'un public senior
- ⇒ **Épreuves d'évaluation :**
  - Présentation d'une étude de cas / Analyse de situations professionnelles
  - Épreuve de démonstration technique sur la maîtrise des postures
  - Épreuve de connaissances sous forme d'un QCM

## DIPLÔME / CERTIFICAT REMIS

---

Certificat fédéral « Bien Vieillir »

## EN FIN DE FORMATION

---

Un questionnaire d'évaluation de la formation vous sera adressé via un questionnaire Forms. Les résultats qualité seront renseignés après la clôture du parcours.

## POINTS FORTS

---

- ⇒ L'enrichissement des savoir-faire pour adapter la séance EPGV pour un public en reprise d'activité
- ⇒ Des apports d'outils pour la construction de votre séance
- ⇒ Des échanges de pratiques avec des formateurs experts et des professionnels de santé pour la construction de votre projet d'animation
- ⇒ La valorisation de vos savoir-faire au travers des mises en situation sur public réel



## POUR ALLER PLUS LOIN

Nous vous conseillons de suivre la formation « Programme Gymmémoire », « Bien Vieillir – Équilibre » ou « Maintien de l'autonomie, les fondamentaux »

## BÉNÉFICE MÉTIER

- ⇒ Les compétences indispensables dans l'animation du public Senior
- ⇒ Le lien avec nos partenaires de prévention santé
- ⇒ L'optimisation d'animation de séances pour un public avançant en âge
- ⇒ L'assurance de l'aspect sécuritaire de la prise en charge d'un public senior



### FRAIS DE FORMATION

- ⇒ Frais d'inscription : 30,00 €
- ⇒ Support pédagogique : 15,00 €
- ⇒ Frais pédagogique : 627,00 €
- ⇒ Frais de transport : Non pris en charge par l'organisme de formation
- ⇒ Frais annexes (hébergement et restauration) : Non pris en charge par l'organisme de formation



### FRAIS DE FORMATION

Les clubs employeurs doivent déposer leur demande de prise en charge auprès de l'AFDAS (OPCO de la branche Sport) via leur espace en ligne, idéalement **un mois avant le début de la formation**. Si le club ne peut pas mobiliser ce financement, l'animateur peut alors utiliser d'autres dispositifs de prise en charge (selon son statut).

Le financement AFDAS peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques, d'inscription et de supports. Pour toute question, rapprochez-vous directement de l'AFDAS ([www.afdas.com](http://www.afdas.com)) ou contactez le COREG pour un accompagnement.



# Cycle perfectionnement et spécialisation

## Formation Professionnelle Continue des animateurs – Animateur Sport Santé 2.0

« Appropriation des recommandations et de l'écosystème Sport-Santé »

- ⇒ **TAUX DE SATISFACTION** : Renseigné à la fin de la formation
- ⇒ **RÉUSSITE** : Renseigné à la fin de la formation
- ⇒ **MODALITÉS DE FORMATION** : Présentiel + Mise en situation professionnelle.  
Financement possible via AFDAS/OPCO.



### DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La fédération, pionnière du concept « Sport-Santé », vous propose une formation complète en adéquation avec les nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé et un accès à des outils d'information dans le domaine de la santé tel que l'alimentation, le stress, le sommeil afin d'accompagner les licenciés vers un mode de vie sain et actif



### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Animateur souhaitant approfondir ses connaissances et compétences vers une animation plus qualitative en prenant en compte les recommandations de la Haute Autorité de Santé et dans l'information aux pratiquants sur des sujets de santé (alimentation, stress, sommeil...) pour les accompagner vers l'adoption de comportements pour une vie saine et active.



### PRÉREQUIS

- ⇒ Être licencié à la FFEPGV.
- ⇒ Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niv1)
- ⇒ Être titulaire de la formation « Culture fédérale »
- ⇒ Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS)



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⇒ S'approprier les leviers motivationnels pour les pratiquants dans une démarche qualitative d'accueil et de fidélisation du pratiquant
- ⇒ Concevoir des Packs Sport-Santé notamment au travers de l'animation de séances mixtes adaptées
- ⇒ Approfondir ses connaissances en matière de sport et de santé par l'appropriation des outils élaborés par la FFEPGV

## DATES, LIEUX ET VOLUME HORAIRE

### Afa :

Temps de formation	Dates	Lieux de formation	Volume horaire
Formation en centre (Présentiel)	Le 13 et 14 mars 2026	Afa	14h
Mise en situation en structure (alternance)	-	Structure du stagiaire	4h
<b>Volume horaire Total</b>	-	-	<b>18 H</b>

### Borgo :

Temps de formation	Dates	Lieux de formation	Volume horaire
Formation en centre (Présentiel)	Le 20 et 21 mars 2026	Borgo	14h
Mise en situation en structure (alternance)	-	Structure du stagiaire	4h
<b>Volume horaire Total</b>	-	-	<b>18 H</b>

## AVANT LA FORMATION

Vérification des diplômes et entretien préalable avec le formateur référent pour valider l'adéquation du parcours.

## CONTENU DE LA FORMATION

- ⇒ Les recommandations de pratique en activité physique de la Haute Autorité de Santé pour les publics adulte – Senior et APA
- ⇒ Le Pack Sport-Santé et la séance mixte FFEPGV associée
- ⇒ La posture de l'animateur dans son utilisation de l'écosystème Sport-Santé FFEPGV afin d'informer les pratiquants pour un mode de vie sain et actif
- ⇒ La découverte des outils de l'écosystème Sport-Santé (podcast sur l'alimentation – fiche sur le stress...) – Approche théorique et mise en pratique de la motivation des différents pratiquants adultes-senior et APA

- ⇒ Les tests de la condition physique au service de la progression et du maintien de la motivation du pratiquant
- ⇒ Focus sur le public enfant : ses besoins et ses particularités

## MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

---

- ⇒ Apports théoriques et techniques, supports écrits et numériques
- ⇒ Capsule de formation digitale
- ⇒ Classe virtuelle de régulation et de mutualisation
- ⇒ Diaporama de présentation
- ⇒ Documents théoriques
- ⇒ Chaque formation FOAD est accompagné par un référent technique dédié, chargé d'assurer le support et l'assistance technique nécessaire tout au long du parcours de formation

## LES OUTILS

---

Partage entre apprenants via un groupe whatsapp ; Diaporama contenus théoriques ; Se munir d'un ordinateur portable ; Outils Sport-Santé FFEPGV et écosystème Sport-Santé FFEPGV

## ACCESSIBILITÉ

---

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Adaptations possibles (Supports adaptés, aménagements horaires...). **Référent handicap** : Matthieu ROBERT – [matthieu.robert@comite-epgv.fr](mailto:matthieu.robert@comite-epgv.fr).

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

---

Inscription jusqu'au **13 février 2026**. Confirmation envoyée sous 7 jours ouvrés. Délai d'accès : Inscription validée à réception du dossier complet.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

---

Minimum 3 – Maximum 15 stagiaires.

## DIRECTEUR DE FORMATION

---

Matthieu ROBERT – CRT de Corse

## **FORMATEUR(S) ET INTERVENANT(S)**

---

Matthieu ROBERT – Interveniant expert « Sport-Santé »

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION**

---

- ⇒ **L'évaluation formative portera sur :**
  - Partage d'expériences et mutualisation de bonnes pratiques
- ⇒ **La validation de la formation comporte les modalités suivantes :**
  - Suivre l'ensemble du cursus de formation comprenant la mise en situation professionnelle
  - Complétude des capsules de formation et avoir répondu favorablement à l'ensemble des livrables
  - Questions orales lors du bilan

## **DIPLÔME / CERTIFICAT REMIS**

---

Attestation fédérale animateur « Actualisation Sport-Santé »

## **EN FIN DE FORMATION**

---

Un questionnaire d'évaluation de la formation vous sera adressé via un questionnaire Forms. Les résultats qualité seront renseignés après la clôture du parcours.

## **POINTS FORTS**

---

- ⇒ La formation proposée va vous permettre de donner du sens à l'activité et d'apporter un bien-être mental, social et physique aux pratiquants au plus proches des recommandations de pratique d'APS
- ⇒ Elle vous permettra d'accompagner les pratiquants vers une autonomie
- ⇒ La nouveauté de l'écosystème Sport-Santé
- ⇒ La mutualisation des bonnes pratiques entre pairs

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

---

Nous vous conseillons de suivre les formations filières

## BÉNÉFICE MÉTIER

- ⇒ Un approfondissement dans l'appropriation du concept Sport-Santé et des recommandations de pratique en activité physique pour animer vos séances de manière qualitative et en lien avec tous les publics
- ⇒ L'accès à un écosystème fédéral Sport-Santé dans lequel vous trouverez des outils d'information de santé (alimentation, stress, sommeil...) pour accompagner vos pratiquants vers un mode de vie sain et actif.



### FRAIS DE FORMATION

- ⇒ Frais d'inscription : 30,00 €
- ⇒ Support pédagogique : 00,00 €
- ⇒ Frais pédagogique : 412,00 €
- ⇒ Frais de transport : Non pris en charge par l'organisme de formation
- ⇒ Frais annexes (hébergement et restauration) : Non pris en charge par l'organisme de formation



### FRAIS DE FORMATION

Les clubs employeurs doivent déposer leur demande de prise en charge auprès de l'AFDAS (OPCO de la branche Sport) via leur espace en ligne, idéalement **un mois avant le début de la formation**. Si le club ne peut pas mobiliser ce financement, l'animateur peut alors utiliser d'autres dispositifs de prise en charge (selon son statut).

Le financement AFDAS peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques, d'inscription et de supports. Pour toute question, rapprochez-vous directement de l'AFDAS ([www.afdas.com](http://www.afdas.com)) ou contactez le COREG pour un accompagnement.



# Conditions Générales de Vente

## LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE S'APPLIQUENT :

- Au commanditaire et payeur de la formation, ci-après dénommé, le demandeur ;
- À l'organisateur de la formation, ci-après dénommé, l'organisme de formation ;
- Au bénéficiaire de la formation, ci-après dénommé, le stagiaire.

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions générales de vente.

## OBJET :

L'organisme de formation établit une convention de formation professionnelle continue établie selon les dispositions des articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Les signataires s'engagent à en respecter les dispositions.

## INSCRIPTION EN FORMATION :

Toute inscription nécessite le renvoi de la fiche d'inscription dûment remplie à :

**Comité Régional EPGV de Corse – 450 route de Borgo Village – 20290 – Borgo – Tél : 04.95.58.61.27 – Courriel : [coregepgvcorse@gmail.com](mailto:coregepgvcorse@gmail.com).**

**OU**

**Via le questionnaire Forms de la formation sur le site internet : [www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr)**

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées : Les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles.

## L'INSCRIPTION À UNE ACTION DE FORMATION NÉCESSITE :

- L'envoi par le demandeur de la fiche d'inscription dûment remplie
- L'organisme de formation adresse au demandeur :
  - S'il s'agit d'une entreprise (ou association), une convention de formation établit en deux exemplaires comportant les présentes conditions de vente. Le demandeur s'engage à retourner un exemplaire signé, accompagné du cachet de l'entreprise. (ou association).
  - Si le demandeur est une personne physique qui entreprend une formation professionnelle à titre individuel et personnel, un contrat de formation établit en deux exemplaires que le demandeur s'engage à retourner signer.
- Le stagiaire recevra une convocation, par session de formation, stipulant le lieu, les dates et les horaires de formation.
- À l'issue de la formation, l'organisme de formation adressera au demandeur :
  - Une facture (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant)

- Une attestation de présence du stagiaire (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant)

### **PIÈCES À FOURNIR PAR LE STAGIAIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :**

- Un certificat médical de moins d'un an (Concerne uniquement le CQP ALS AGEE) ;
- La photocopie de la licence FFEPGV de l'année en cours (Licence animateur) ;
- La photocopie des diplômes correspondant aux prérequis de la formation

### **ANNULATION À L'INITIATIVE DU DEMANDEUR OU DU STAGIAIRE :**

L'annulation de l'inscription en formation doit être effectuée par écrit auprès de l'organisme de formation, le demandeur reste redevable :

- Pour une annulation de plus de 30 jours : 20 euros
- Pour une annulation intervenant entre 15 et 29 jours : 25% du prix de la formation
- Pour une annulation entre 3 et 15 jours : 50% du prix de la formation
- Pour une annulation à moins de 3 jours de la formation : 100% du prix du stage

### **À L'INITIATIVE DE L'ORGANISME DE FORMATION :**

Il se réserve le droit, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler une formation jusqu'à 7 jours de la date prévue de la prestation. Il en informera le demandeur par courrier et/ou par téléphone. Aucune indemnité ne sera versée au demandeur à raison d'une annulation du fait de l'organisme de formation.

### **PRIX ET RÈGLEMENTS :**

Le client s'engage à régler le prix de la formation à réception de la facture. Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués (sauf mention contraire). Le stagiaire dont les frais de formation n'auront pas été réglés ne sera pas accepté en formation.

### **RÈGLEMENT PAR UN OPCO :**

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :**

Le client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978, dit Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 06 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation ne sont pas autorisés et restent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

### **LOI APPLICABLE :**

Les conditions générales et tous les rapports entre la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire et ses clients relèvent de la loi française.

### **ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES :**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE des juridictions du lieu du siège social de l'organisme de formation. Quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

## 20 CLUBS en Corse



Rejoignez nos 1 200 licenciés pour pratiquer une ou plusieurs activités physiques dans la convivialité et la bonne humeur, encadrés par des professionnels diplômés.

Vous en trouverez forcément un près de chez vous !

À chacun son style : Gym douce, Cross training, Pilates, Danses Latines, Renforcement musculaire, Fitness, Cardio Boxe, Pound, Step, Yoga, Marche Nordique, Aquagym, Course à pied, Relaxation....

## 42 ANIMATEURS

Des professionnels à votre écoute et au service de votre santé, Tous nos animateurs sont formés et diplômés aux activités de loisirs sportifs, au sport santé, ainsi qu'aux trois publics : enfants, adultes et séniors. Ils vous proposent des activités diversifiées, accessibles favorisant "l'entretien physique" et le "bien-être".



## 70 DIRIGEANTS BÉNÉVOLES



Le Comité Régional EPGV de Corse ainsi que ses 21 clubs affiliés sont tous des associations de Loi 1901. Leur gestion et leur développement est assuré par des élus bénévoles. Tous nos clubs sont reconnus d'utilité publique.

## DES ÉVÉNEMENTS TOUTE L'ANNÉE

Stage de rentrée régional, fête du sport, Octobre Rose, Téléthon, actions écocitoyennes, marches caritatives, Assemblées générales, randonnées loisirs...



## DU SPORT SUR ORDONNANCE



Uniquement destiné aux personnes en ALD (Affections de longue durée : cancer, diabète, obésité...), ce dispositif est proposé sur l'île depuis la rentrée 2020. Précurseur dans le domaine du sport santé, le COREG propose depuis 2012 des programmes d'APA (Activités Physiques Adaptées) sur toute la Corse.

## UN ORGANISME DE FORMATION

Le Comité Régional EPGV de Corse est un organisme de formation référencé (Label Qualiopi), il propose des formations à l'interne (pour ses dirigeants et ses animateurs), mais également à l'externe pour toute personne désireuse de devenir animateur sportif (Notamment le CQP ALS AGEE).



Suivez-nous ! [facebook](#) : COREG EPGV de CORSE

[Instagram](#) : @coregepgvcorse

[Site internet](#) : [www.sportsante-epgvcorse.fr](http://www.sportsante-epgvcorse.fr)



## VOS AVANTAGES ADHÉRENT



### GRÂCE AU PARTENARIAT

Profitez d'avantages exclusifs dans **plus de 90 destinations**, mer, montagne, campagne, en toutes saisons avec

**vosre code partenaire 23550**

#### SÉJOURS INDIVIDUELS ET FAMILLES

- Nature, sport, culture, résidences, campings...
- Animations et clubs enfants et jeunes de 3 mois à 17 ans\*\* gratuits
- Formules de séjour au choix, en location ou avec restauration
- Semaines, week-ends, séjours à la carte

**10%**  
DE RÉDUCTION\*

VOS AVANTAGES

**5%**  
DE RÉDUCTION\*  
À partir de 10 personnes

- + 1 GRATUITÉ POUR 20 ADULTES PAYANTS
- + GRATUITÉ DES FRAIS DE DOSSIER

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS  
vfv-villages.org | 04 73 43 00 43

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS  
cpaut@vfvvillages.fr | 07 88 52 44 65